

JUSTICE ET MÉDIATION ANIMALE

*L'animal, nouvelle aide
à la réinsertion*



FONDATION A ET P SOMMER

sous l'égide de la Fondation de France



SOMMAIRE

- 3 **Éditorial**
Guy Courtois, Président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer

PANORAMA ET RECHERCHE

- 4 **Ce que l'animal vient faire ici... Une douceur inhumaine**
Sandrine Willems, écrivain, philosophe, psychologue clinicienne, enseignante du DU en anthropozoologie Université Paris XIII
- 5 **Étude exploratoire « lien entre violence domestique et maltraitance animale »**
Bénédicte de Villers, philosophe, anthropologue, chargée de recherches et de projets à l'Hôpital Neuropsychiatrique Saint-Martin de Namur, Belgique
- 6 **Maltraitance animale et violence domestique**
Marie-José Enders-Slegers, professeur en anthropozoologie faculté de Psychologie – Open University de Heerlen, Pays-Bas vice-présidente de l'IAHAIO

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES DE MEDIATION ANIMALE EN LIEN AVEC LA JUSTICE

- 7 **Justice et médiation animale : avec l'animal, vers la vie**
À la recherche de l'équilibre
Boris Albrecht, directeur de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer
- 8 **Étude du dispositif des Lieux de Vie et d'Accueil avec une activité de médiation animale**
Thierry Boissin, psychologue, APQS consultants, Martigues
- 9 **Étude du dispositif de médiation équine à la Maison centrale d'Arles**
Jessie Anserge-Jeunier, psychologue clinicienne, docteur en psychopathologie, Toulouse
- 10 **L'expérience italienne (Padoue). Thérapie des détenus sous addiction : méthodologie et apport de la médiation animale**
Luca Farina, directeur du Centre National de Référence pour les programmes associant les animaux

MISE EN PLACE ET PÉRÉNNITÉ D'UN PROJET

- 12 **Mise en place d'un dispositif de médiation équine en Centre Educatif Fermé (CEF)**
David Dutreuve, moniteur-éducateur au CEF de Sinard
- 13 **Dispositifs de médiation équine et canine en Centre de Détention (CD)**
Catherine Mercier, psychologue en charge du parcours d'exécution des peines Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes

INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉFICIAIRES

- 14 **Sensibilisation et formation à de nouvelles pratiques de médiation**
Philippe Pottier, directeur de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) - Agen
- 15 **Quel apport de la médiation animale sur la dynamique relationnelle pour les professionnels encadrant les personnes détenues ?**
Christopher Valente, psychologue clinicien, doctorant en psychologie affilié au Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux (CIAPHS), Rennes et à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), Agen
- 16 **Des détenus formés à la médiation animale pour intervenir en maison de retraite**
Martine Pizzetta, co-fondatrice, présidente de l'association Présence Animale, Chambéry

FINANCEMENT ET PÉRÉNNITÉ

- 17 **Pourquoi favoriser et pérenniser les programmes de médiation animale ?**
Yves Lechevallier, directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand Ouest
- 18 **Pourquoi un programme Prisons à la Fondation de France ?**
Dominique Lemaistre, directrice du mécénat à la Fondation de France, Paris

L'IMPACT DE LA MÉDIATION ANIMALE AUPRES DES PROFESSIONNELS ET USAGERS DE LA JUSTICE

- 19 **Perception d'une pratique de médiation animale par un juge : quelle implication ?**
Alain Bisiach, Juge d'Application des Peines, ex-vice-président en charge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Tarascon-Arles
- 20 **Expérience en Centre de Détention**
Yves Bidet, directeur du centre de détention pour femmes de Rennes
- 21 **« Des Camargues et des hommes », un échange gagnant-gagnant**
Brouke Chérifi, surveillant, moniteur de sport à la Maison Centrale d'Arles
- 22 **Les programmes de médiation animale : une aide à la réinsertion et à l'accompagnement**
Laurent Ludowicz, directeur-adjoint du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), Paris
- 23 **Ressources**



L'animal, nouvelle aide à la réinsertion

L'apport des animaux familiers ou domestiques à des populations confrontées à des handicaps sociaux, physiques, mentaux, sensoriels ou psychiques est aujourd'hui largement reconnu.

Désormais, les programmes de médiation animale se généralisent dans les maisons de retraite, se développent dans les hôpitaux, se pérennisent dans les établissements pour enfants et adultes handicapés.

La reconnaissance des métiers liés à cette discipline encore récente dans son organisation fait également son chemin. Les formations, les référentiels, les protocoles d'intervention s'agrègent à l'échange d'expériences et au partage pluridisciplinaire pour professionnaliser une approche qui, peu à peu, gagne du terrain dans tous les secteurs.

Au-delà même des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales qui les portent majoritairement, les programmes de médiation animale s'étendent aujourd'hui à des univers où on les attendait moins.

Certes, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer a toujours accompagné les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA), les Maisons d'Enfants à Caractère Social ou d'autres structures ayant la charge de jeunes mais, depuis 2010, elle soutient également des actions menées en milieu carcéral (médiation canine, médiation équine, ménageries installées). Aujourd'hui, 10% des prisons mettent en place des actions de médiation animale qui bénéficient de subventions de la part de la Fondation !

Dans le contexte particulièrement sensible de la réinsertion des personnes sous main de justice et des conditions d'exercice du personnel pénitentiaire, la médiation animale se révèle être tout autant bénéfique pour les uns que pour les autres.

Le colloque organisé le 30 novembre à l'université Lumière Lyon 2 permettra, pour la première fois, de faire le point sur le sujet, à la lumière de programmes déjà évalués ou en cours de réalisation.

Guy Courtois

Président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer

Sandrine Willems

ÉCRIVAIN, PHILOSOPHE, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE,
ENSEIGNANTE DU DU EN ANTHROPOZOLOGIE UNIVERSITÉ PARIS XIII

CE QUE L'ANIMAL VIENT FAIRE ICI... UNE DOUCEUR INHUMAINE

Il y a quinze ans, dans la cellule de Nathalie Ménigon, incarcérée depuis tant d'années, un chaton avait réussi à s'immiscer, et elle s'était attachée à lui. Puis on le lui avait enlevé. Elle avait alors écrit une lettre ouverte à la Ministre de la Justice de l'époque, pour tenter d'expliquer tout ce que cette présence lui avait apporté. Ce dont elle ne cessait de parler, c'était de lien. Se lier à un être lorsqu'on est dans un tel état de révolte, de colère, de tristesse, qu'on ne peut plus se lier aux humains. Un être en qui on pourra avoir confiance, parce que lui ne risquera pas de nous mentir, de nous abandonner – comme dès l'enfance, souvent, ont été délaissés ceux qui ont fini par rendre la pareille, et rompre avec la société.

Un être qu'on ne craindra pas de toucher, de caresser même, là où il n'y a plus de contact, là où la tendresse on ne sait plus ce que ça peut vouloir dire. Bien sûr, on peut espérer qu'en se liant à des animaux, dans un second temps ceux qui se sentent à ce point isolés se rouvriront aussi aux humains. Quand, par ces relations animalières ils se seront suffisamment réparés. Quand l'animal aura été pour eux à la fois la mère, le frère, l'ami ou l'amoureuse qu'ils n'ont pas eus, qui veillent sur eux, et ne les lâchent pas. Quand mieux que toute présence humaine, un rat, un lapin ou un chat se sera fait comblant sans devenir intrusif. Et aura répondu à leur besoin affectif incommensurable, incomblable par un humain – proprement inhumain. Avec ce perroquet, ce chien, ils pourront se remettre à croire à l'amour, et même à un amour désintéressé. Ceux qui ne s'intéressent plus à eux-mêmes, se surprendront à se soucier d'un autre, à faire pour lui ce qu'ils ne feraient pas pour eux. A respecter des règles, des contraintes, là où les lois humaines leur paraissent tellement arbitraires, injustes ou absurdes. Ils se surprendront à devenir patients, à ressentir et à donner une douceur qui jusque-là leur était inconnue. Avec cet animal, enfin, ils lâcheront les armes, et pour la première fois, pourront s'abandonner dans le meilleur sens du terme.



© Steph

Bénédicte de Villers

PHILOSOPHE, ANTHROPOLOGUE, CHARGÉE DE RECHERCHES ET DE PROJETS À L'HÔPITAL NEUROPSYCHIATRIQUE SAINT-MARTIN DE NAMUR, BELGIQUE

ÉTUDE EXPLORATOIRE

« LIEN ENTRE VIOLENCE DOMESTIQUE ET MALTRAITANCE ANIMALE »

Le thème du « lien » (link) entre violence domestique et maltraitance animale est abondamment traité dans la littérature scientifique anglaise, au moins selon deux optiques distinctes : une première où est envisagé comment la maltraitance d'animaux commise dans l'enfance peut conduire plus tard à des comportements violents envers autrui ; une deuxième qui traite des façons dont peuvent coexister, au sein de foyers, des violences exercées envers des humains et des animaux. Cependant, ce « lien » entre violence domestique et maltraitance animale, conçu comme « trajectoire » ou comme « coexistence », est très peu documenté en langue française. Deux types de justifications à cette situation sont avancés : des justifications épistémologiques et d'autres, plus empiriques.

D'un côté, en effet, une hypothèse est travaillée qui consiste à soutenir qu'en France et en Belgique francophone, prédomine une façon particulière de se rapporter aux animaux, empreinte d'un dualisme entre l'esprit et le corps, l'humain et l'animal. En outre, nos relations quotidiennes aux animaux semblent marquées par un certain anthropocentrisme, vraisemblablement hérité de nos traditions chrétiennes et rationalistes, et qui a trouvé à s'incarner de façon insigne au moment des révolutions scientifiques du 17^e siècle et industrielles du 19^e. Or, cette attitude anthropocentrée paraît peu compatible avec l'idée d'accorder une réelle importance aux souffrances animales, ou encore de considérer avec équité des phénomènes de violence qui s'exercent vis-à-vis des humains ou des animaux.

En conséquence, l'idée d'une différence de paradigme entre les pays anglo-saxons et les pays d'Europe francophone est avancée.

D'un autre côté, une enquête de terrain, réalisée en Belgique et en France, auprès d'intervenant(e)s en santé humaine ou animale, dans les secteurs de l'aide sociale et/ou de l'enfance et de la jeunesse etc., tend à montrer une authentique attention pour le sort d'êtres vulnérables, y inclus des animaux, au sein des foyers – alors que, sur le terrain, le concept de « lien » anglo-saxon est peu connu. De leur côté, les médecins vétérinaires, s'ils ont connaissance de ce « lien », craignent néanmoins de ne pas avoir accès à la cruauté parfois exercée sur les animaux, et se sentent peu légitimes sur le terrain des violences domestiques.

Les différent(e)s intervenant(e)s rencontré(e)s semblent se rejoindre pour envisager l'intérêt d'un travail de sensibilisation à l'empathie inter et intraspécifique, conçue comme « décentrement par rapport à soi » et « mouvement en direction de l'autre » – un concept qui pourrait peut-être être à l'origine, en Europe francophone, d'un intérêt et d'une mobilisation comparables à ceux suscités par le concept de « lien » dans le monde anglo-saxon. Ce travail de sensibilisation est envisagé, dans l'étude, sous les aspects d'une prévention primaire, secondaire et tertiaire des violences interpersonnelles – que celles-ci touchent les humains ou les animaux.

L'idée d'une différence de paradigme entre les pays anglo-saxons et les pays d'Europe francophone est avancée.

Marie-José Enders-Slegers

PROFESSEUR EN ANTHROPOZOLOGIE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE – OPEN UNIVERSITY DE HEERLEN, PAYS-BAS,

VICE-PRÉSIDENTE DE L'INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HUMAN-ANIMAL INTERACTION ORGANIZATIONS (IAHAIO)

MALTRAITANCE ANIMALE ET VIOLENCE DOMESTIQUE

De nombreux pays ont étudié - et confirmé - le lien existant entre violence domestique et maltraitance animale (USA, Canada, Australie, Irlande, Espagne, Italie).

Les animaux dits « de compagnie » font en réalité partie intégrante de la cellule familiale et les mauvais traitements infligés aux animaux suggèrent d'autres violences domestiques.

La maltraitance animale signifie de la souffrance, pour l'animal lui-même bien sûr, mais aussi pour les membres de la famille. Les enfants sont ainsi confrontés à un vécu traumatisant avec le risque de reproduction des violences subies, des troubles du développement, etc.

Au Pays-Bas, 41% des femmes hébergées en maison-refuge pour cause de violences conjugales déclarent qu'elles ont différé leur fuite à cause de leur animal de compagnie qu'elles ne pouvaient pas emmener avec elles !

Les relations entre les différentes formes de violence domestique (enfants - adultes - animaux) sont corrélées mais non causales : la violence envers les animaux est un indicateur d'autres formes d'abus, mais ce n'est pas un présupposé systématique. Néanmoins, tout montre que, lorsque les animaux sont maltraités, les personnes sont en danger et à l'inverse, lorsque les personnes sont victimes de violence, l'animal est également en danger.

Comme l'est la violence domestique, la maltraitance animale peut être définie d'un point de vue sociologique et d'un point de vue juridique. Dans le premier domaine, il s'agit « d'un comportement socialement inacceptable et non-accidentel qui provoque inutilement douleur, souffrance, détresse ou mort de l'animal et signifie également de la souffrance psychologique pour les membres de la famille ».

Dans le second domaine, la maltraitance animale est un délit « lorsque l'on harcèle, martyrise, prive de nourriture ou d'abri, mutilé ou tue un animal » ; elle est un crime « lorsque l'on commet intentionnellement un acte qui entraîne une mort cruelle, ou que l'on inflige de la douleur ou des souffrances inutiles ».

Aux Pays-Bas, les vétérinaires jouent un rôle important dans le repérage des violences domestiques mais c'est un véritable travail transdisciplinaire qui est mis en place. Il existe une collaboration étroite entre professionnels de santé, pédiatres, policiers, travailleurs sociaux, acteurs de la protection animale, vétérinaires, etc. pour prévenir, détecter et résoudre les cas de violence.



© Shutterstock

Boris Albrecht

DIRECTEUR DE LA FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER



Péca Formation – © Marielle Gros

JUSTICE ET MÉDIATION ANIMALE : AVEC L'ANIMAL, VERS LA VIE À LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE

*À la mémoire de Jean-Joseph Gouez (1962-2015).
Fondateur de Peca Formation*

A lors que la majorité des médias (généralistes ou professionnels) pointent régulièrement les difficultés de prise en charge des personnes sous main de justice (manque de moyens, de formations adaptées, épuisement et instabilité des équipes, violences multiples...) ; que chaque semaine apporte son lot d'accusations sur les dysfonctionnements des structures telles les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Centres Educatif Fermé ou Renforcé (CEF, CER), Lieux de Vie et d'Accueil (LVA), prisons... l'Animal, sans faire de bruit et sur la pointe des pattes s'est immiscé dans ce secteur si particulier de la justice.

Aujourd'hui, il est résolument associé aux pratiques de prises en charge de ces publics difficiles. Les MECS et les LVA multiplient les dispositifs et l'univers carcéral (dans 10% des prisons françaises) développe aujourd'hui des programmes associant une présence animale. Les animaux domestiques ou familiers ont gagné une place « d'auxiliaire » dans ces territoires de l'ombre.

« Être vivant doué de sensibilité » (code civil de la loi du 28 janvier 2015 ; article 515-14), l'animal apporte son authenticité et « sa neutralité bienveillante »... de l'empathie ?

Son archaïsme prédomine dans un monde résolument tourné vers la modernité ; il crée des passerelles et des émotions entre humains, qui parfois, ont tant de mal à communiquer ensemble.

Mais cet allié de poids, pourvoyeur d'équité, ne peut se substituer aux aptitudes humaines. Il ne peut résoudre seul des difficultés de prise en charge. La longue expérience des pratiques de médiation animale dans notre pays et à l'international a bien montré cet état de fait : un projet mal anticipé, posant l'animal au centre du dispositif sans réflexion préalable a de fortes probabilités d'imploser et ne fera que cristalliser des tensions sous-jacentes.

Au cœur des conditions de réussite d'un programme de médiation animale, on trouve également celle du financement, de sa pérennité mais aussi de sa généralisation. Il y a dix ans, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer a subventionné les premières interventions en maisons de retraite. Aujourd'hui, la présence animale en EPHAD est presque devenue banale...

Mais, le postulat initial doit rester celui de la population avec laquelle on travaille, de ses besoins et des objectifs que l'on se fixe pour une prise en charge adéquate. Et non comme on l'entend trop souvent « quel animal, pour quelle population ? ». Cette question réduit forcément le champ des possibles et occulte les réels besoins des bénéficiaires.

Dans ce contexte délicat, c'est cet équilibre subtil et perpétuel entre le bien-être de l'un (l'humain) et de l'autre (l'animal) qu'il faut rechercher pour trouver les clefs de la réussite d'une initiative.

Les effets bénéfiques n'en seront que décuplés pour les usagers mais également pour les professionnels qui en ont la charge.

Avec l'animal, vers la vie.

Thierry Boissin

PSYCHOLOGUE, APQS CONSULTANTS, MARTIGUES



La Chabraque



Bergerie de Faucon

ÉTUDE DU DISPOSITIF DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL AVEC UNE ACTIVITÉ DE MÉDIATION ANIMALE

Les LVA (Lieu de Vie et d'Accueil) sont des petites structures de 7 à 8 personnes avec un permanent pour 3 accueillis, où il s'agit pour les fondateurs, de partager leur existence avec ceux que la vie a mis de côté, pour faire des symptômes de ceux-ci (maladie, délinquance, précarité sociale, etc.), un style de vie partagé et créatif parmi et avec les autres.

Les enfants accueillis (issus de la PJJ, ASE) ne sont pas placés mais déplacés de foyer en foyer. Il y a de l'épuisement, de la peur, car la sécurité n'est pas acquise, l'on parle ici de territorialisation de soi. Ces enfants se retrouvent donc dans une parité d'accueil au sein d'un groupe restreint et avec des animaux.

Un vivre avec :

- En petit effectif (de 7 à 8 places et 1 permanent pour 3 accueillis).
- Dans des espaces singuliers de relation et d'organisation.
- Issue des choix « la médiation animale » et des compétences des fondateurs.

C'est dans ces espaces singuliers de relation et d'organisation que les accueillants doivent :

- Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes, leur offrir un cadre structurant.
 - Les accompagner pour apprendre à réapprendre afin de favoriser le retour en famille.
 - Mais surtout conserver « le temps de vivre avec ».
- Conserver de la souplesse autour des exigences sans formater les structures :
- Favoriser l'accès à l'autonomie.
 - Conserver le temps du vivre avec.
 - Favoriser le retour en famille.
 - Offrir un cadre structurant.
 - Apprendre à réapprendre.

- Faire face à l'usure des permanents.
- Respecter les contraintes légales et réglementaires.
- Appliquer la loi 2002-2.
- Former le personnel.
- Rédiger un règlement intérieur, un livret d'accueil, le droit des usagers...

La complexité de l'activité, la taille des structures, l'usure des permanents (35 heures/jour), tout cela n'exonère pas les entités de respecter les contraintes légales et réglementaires, dont la loi 2002-2.

Pour ce faire, la Fondation A et P Sommer a décidé de soutenir et d'aider les LVA en créant avec eux un guide méthodologique leur permettant de conserver de la souplesse autour des exigences sans formater les structures.

Le guide méthodologique A et P Sommer :

Cet outil est un soutien pour demain, la professionnalisation des lieux de vie et d'accueil bouscule des manières de faire basées sur l'expérience et où le savoir-faire demeure la référence.

Il ne s'agit surtout pas d'opposer référentiel et expérience, mais d'interroger sur la manière dont va se construire la marge de manœuvre, le champ d'initiatives à l'intérieur des contraintes légales

Il est primordial de laisser la possibilité aux acteurs d'innover au-delà de ce qui est prescrit (sans cela nos LVA n'existeraient pas), tout en ajustant les règles aux singularités des relations humaines.

Jessie Ansorge-Jeunier

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE,
DOCTEUR EN PSYCHOPATHOLOGIE, TOULOUSE

ÉTUDE DU DISPOSITIF DE MÉDIATION ÉQUINE À LA MAISON CENTRALE D'ARLES

Le dispositif de médiation équine intitulé « Des Camargues et des hommes » existe depuis 2010 et a été motivé par la nécessité de proposer une activité adaptée aux problématiques inhérentes à un contexte de maison centrale. En effet, les caractéristiques des détenus (hommes, généralement récidivistes, réputés dangereux, présence fréquente de troubles psychiatriques, « hiérarchie sociale » entre détenus), ajoutées aux spécificités du milieu carcéral (longues peines, régime sécuritaire renforcé, etc.) constituent autant de facteurs favorisant l'incompréhension et les difficultés relationnelles entre les détenus et entre les détenus et les surveillants. Par ailleurs, bien que la détention de longue peine permette un accompagnement à long terme, elle rend moins concrètes les perspectives de sortie et complique le travail de réhabilitation pour lequel le personnel pénitentiaire est missionné.

Un des temps forts de ce dispositif consiste donc à faire entrer deux chevaux de race Camargue sur le terrain de sport de la maison centrale d'Arles. Il s'agit notamment d'amener les détenus, mais également le personnel pénitentiaire, à effectuer des exercices à pied visant l'observation, la compréhension du comportement des chevaux, et leur adhésion, tout en prenant conscience de leurs propres comportements et émotions.

La coopération entre détenus, mais aussi entre détenus et surveillants doit permettre dans un premier temps une meilleure communication entre les participants, ce qui peut avoir ultérieurement des répercussions positives sur le climat en détention.

Des entretiens préalables individuels et collectifs ainsi que plusieurs débriefings complètent l'intervention du psychologue/ intervenant en médiation équine. La journée d'activité avec les chevaux est également animée en collaboration avec une monitrice d'équitation.

Des extensions vers d'autres activités et la collaboration entre les personnels des différents services pénitentiaires permettent de compléter et de prolonger le travail de réhabilitation psychosociale amorcé lors de cette journée singulière.

À travers la description du dispositif « Des Camargues et des Hommes » et les résultats de l'étude psycho-anthropologique menée en 2013 sur ce même dispositif, nous verrons quels sont les moyens d'action qu'il est possible de mettre en place en détention pour modifier les représentations, inviter à un « mieux vivre ensemble » en détention, et à plus long terme, favoriser l'élaboration d'un projet de sortie et de réinsertion.



Luca Farina

DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE
POUR LES PROGRAMMES ASSOCIANT LES ANIMAUX. ITALIE

L'EXPÉRIENCE ITALIENNE (PADOUE). THÉRAPIE DES DÉTENUS SOUS ADDICTION : MÉTHODOLOGIE ET APPORT DE LA MÉDIATION ANIMALE

Laura CONTALBRIGO(*), Marta DE SANTIS(*),
Felice Alfonso NAVA(**) et Luca FARINA(*)

(*) *Médecins Vétérinaires, Centre National de Référence
pour les programmes associant les animaux, institué par
le Ministère de la Santé c/o Istituto Zooprofilattico
Sperimentale delle Venezie, Padoue (ITALIE)*

(**) *Médecin Pharmacologue, Santé en détention –
Unité Locale Socio Sanitaire 16, Padoue (ITALIE)*

En Italie, les programmes associant les animaux sont en constante évolution et offrent une grande diversité. Ils s'expriment dans les domaines sanitaires, sociaux, éducatifs mais également en milieu pénitentiaire.

Cas unique au monde, l'Italie a réglementé la pratique des thérapies par l'animal via un agrément entre le Gouvernement italien et les Administrations Régionales approuvé le 25 Mars 2015. L'objectif de cet agrément étant de modéliser la mise en œuvre des pratiques de médiation animale (thérapie, éducation, animation...) par des standards qualitatifs.

La finalité recherchée est de garantir des interventions professionnelles (haute qualité) auprès des bénéficiaires et dans le plus grand respect et vigilance des animaux qui y sont associés (bien-être).

C'est pour répondre à cette ambition qu'a été créé le Centre National de Référence (CNR) - décret du Ministère de la Santé en 2009. C'est à lui qu'a été confié le rôle primordial de régulateur des pratiques. Parmi ses missions, s'inscrivent également la recherche et le renforcement des partenariats entre la médecine humaine et la médecine vétérinaire (One Health).

C'est grâce à cette collaboration resserrée (médecine humaine et animale) qu'a pu se mettre en place le projet pilote : «Thérapie des détenus sous addiction et médiation canine». Ce programme est issu de l'accord entre l'Unité Locale Socio Sanitaire 16 de Padoue et le CNR. Le financement est assuré par la Région de la Vénétie.

Le projet est piloté par le Médecin Pharmacologue référent de la Santé (volet prison) et un Médecin Vétérinaire ; le projet a été évalué par le Comité Technique Scientifique et Ethique de l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie – Padoue, (institution sanitaire de droit public).

C'est à notre connaissance, la première fois qu'un projet de cette ampleur utilisant la thérapie assistée par le chien existe en milieu carcéral italien.

Objectifs du programme :

Prioritairement :

- « Réapprentissage » des règles sociales et renforcement des comportements assertifs,
- Amélioration du « vivre ensemble » au sein de la détention.

Secondairement :

- le développement individuel et personnel,
- une meilleure prise de conscience de soi et de son environnement,
- le renforcement des compétences émotionnelles et relationnelles,
- le travail sur la frustration et l'empathie (combattre le retrait émotionnel).



© DJSP Rennes/Communication / Activité de médiation canine en maison d'arrêt

Personnes concernées :

24 patients (hommes) entre 20 et 40 ans atteints de troubles addictifs (de nationalité italienne ou issus des pays d'Afrique du Nord).

Les professionnels et animaux associés :

Un psychothérapeute, un psychologue, quatre chiens avec leur propre meneur sont associés au programme. Afin de garantir le bien-être des animaux, les chiens ont été évalués du point de vue sanitaire et comportemental par le docteur vétérinaire de l'équipe au début du programme.

En Italie, les programmes associant les animaux sont en constante évolution et offrent une grande diversité.

Évaluation :

Le profil psychologique des patients est mené en début et fin d'expérience avec des étapes intermédiaires.

A l'issue des résultats de ce projet pilote, il sera étudié l'opportunité d'étendre cette méthodologie et action à plus grande échelle (ensemble des détenus sous addictions du centre de détention puis ouverture aux autres centres carcéraux).

Le programme a débuté en octobre 2015 et doit s'achever en avril 2016.

Dans la dernière phase du programme il est prévu la réalisation d'un court-métrage impliquant les détenus et les chiens afin de valoriser personnes, animaux et initiative.

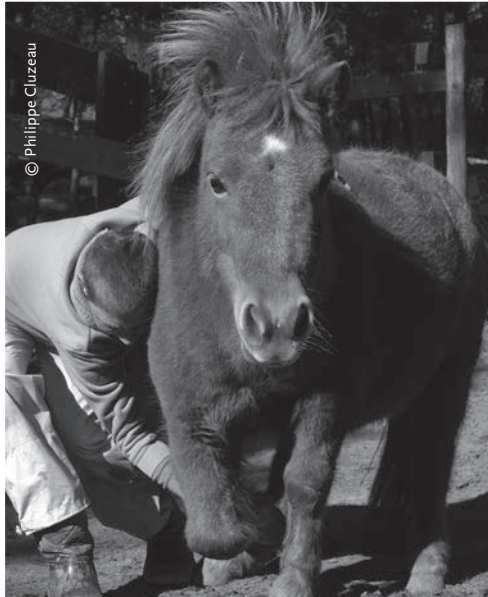
Les premiers résultats de cette étude seront communiqués au Congrès international triennal de l'IAHAIO* à Paris, du 11 au 13 juillet 2016.

*cf. ressources en p.25

David Dutreuve

MONITEUR-ÉDUCATEUR AU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ DE SINARD

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MÉDIATION ÉQUINE EN CENTRE EDUCATIF FERMÉ (CEF)



© Philippe Cluzeau

Les missions de l'Association la Sauvegarde de l'Isère s'articulent autour de l'éducation, de la prévention, de la protection et de la promotion de la personne. Ces missions de service public et d'intérêt général s'insèrent dans la politique de l'enfance et de la famille. Elles concourent à l'aide éducative et à la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse. Elles s'étendent à l'accompagnement des personnes en difficulté sociale et à l'accompagnement médico-social des enfants et adultes présentant un handicap.

Le Centre Educatif Fermé « Le Relais du Trièves » est implanté à La Motte De Sinard (38650), à 33 kilomètres de Grenoble. Il a ouvert ses portes en juillet 2008. Le CEF accueille en continu 12 mineurs (garçons) délinquants multirécidivistes ou « multi-réitérants » de 13 à 17 ans. Les jeunes sont confiés par décision d'un magistrat.

Le projet Activité Equestre s'inscrit dans ce cadre d'intervention et plus précisément à celui du pôle sportif. Il est un élément essentiel du projet personnalisé du mineur, et favorise une articulation avec les actes éducatifs du quotidien.

Le cheval est un miroir comportemental et émotionnel. D'une certaine façon, il nous dit ce que nous sommes.

L'apprentissage à cheval nécessite l'apprentissage du respect mutuel. Car des règles strictes de sécurité sont indispensables pour l'aborder. Et ces règles, parce qu'elles sont évidentes, sont mieux acceptées qu'ailleurs. Le cheval remplit une fonction recadrante. Et quand quelqu'un a connu des situations d'échec, l'apprentissage à cheval lui permet de se surpasser et d'être valorisé. C'est un formidable outil de médiation et un support éducatif extraordinaire.

Cet atelier permet des apprentissages très variés : comprendre l'anatomie d'un cheval, le soigner, le brosser, le seller, régler les étriers, travailler son propre équilibre, diriger l'animal.

Ces apprentissages peuvent être transposés aux actes éducatifs du quotidien : se lever, se laver, déjeuner avant de commencer sa journée, faire son lit, nettoyer sa chambre, respecter le matériel mis à disposition, et respecter le cadre et les procédures énoncées dans le cadre du placement.

Si la rigueur nécessaire à la monte du cheval est intégrée et que le mineur l'applique dans les actes de la vie courante par transfert de compétences, il se donne les moyens de réussir tous ses projets (personnels, professionnels, etc.) et de devenir un citoyen qui prendra une place positive au sein de la collectivité.

Catherine Mercier

PSYCHOLOGUE EN CHARGE DU PARCOURS D'EXÉCUTION DES PEINES
AU CENTRE PÉNITENTIAIRE POUR FEMMES DE RENNES

DISPOSITIFS DE MÉDIATION ÉQUINE ET CANINE EN CENTRE DE DÉTENTION (CD)

*"La femme qui ne voulait pas
mettre le pied dehors"*

De l'idée à la réalisation d'un projet :

À partir d'une situation de prise en charge dans le cadre du parcours d'exécution de peine, comment l'idée de la médiation équine a germé pour faire face à l'impossibilité de se projeter hors détention d'une femme condamnée à 18 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de sa fille.

Un projet d'établissement

Un tel projet ne doit pas reposer sur une seule personne mais s'inscrire dans la politique de l'établissement afin de travailler les résistances institutionnelles et déjouer les enjeux de pouvoir éventuels. Cela nécessite de la communication, de l'élaboration en commun du dispositif, de l'implication des personnels.

Les dispositifs de médiation animale au CPF de Rennes s'intègrent dans la dynamique du Parcours d'Exécution des Peines, en ce qu'ils intéressent à la fois l'insertion mais aussi la notion de sécurité dynamique en contribuant à une connaissance et un relationnel différents du quotidien de la détention.

La professionnalisation des intervenants doit être une préoccupation : une formation référencée et des connaissances en éthologie de l'animal médiateur, en psychologie humaine s'avèrent indispensables.

Un processus d'accompagnement des personnes détenues vers la désistance

L'insertion, en tant que la capacité à développer une meilleure habileté psycho-sociale est l'affaire de tous ; les regards des personnels en uniforme sur la personne détenue et inversement permettent de dépasser les représentations et du coup d'améliorer le vivre ensemble et le respect mutuel.

La médiation animale va être un levier de désistance qui peut s'incorporer dans une dynamique plus globale de prise en charge afin d'assurer une cohérence de l'accompagnement en détention, mais aussi dans le cadre des aménagements de peine.

Beaucoup de projets sont mis en place qui, s'ils peuvent avoir du sens individuellement, le perdent parce qu'ils ne sont pas articulés les uns aux autres.

Un outil pour l'administration pénitentiaire

La médiation animale peut faire partie du panel d'outils de prise en charge, à condition que les objectifs répondent à la (aux) problématique(s) singulière(s) de chaque établissement.

*Les objectifs répondent
à la problématique
singulière de
chaque établissement.*

Philippe Pottier

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP), AGEN

SENSIBILISATION ET FORMATION À DE NOUVELLES PRATIQUES DE MÉDIATION

Il y a quelques années, on aurait peut-être souri à l'énonciation de ce thème « Justice et médiation animale ». Mais l'idée a fait son chemin et ce mode d'intervention est aujourd'hui utilisé par plusieurs établissements pénitentiaires et SPIP. J'ai pu mener une telle expérience dans mes fonctions précédentes de directeur du SPIP de Nouvelle-Calédonie. Nous avons monté une activité basée sur le dressage de chevaux. Avec de vrais chevaux sauvages et un vrai dresseur de chevaux. C'était possible au centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie, dit le Camp Est, à Nouméa, situé sur un domaine de 17 hectares.

Il ne s'agissait pas d'une formation professionnelle à ce métier, même si rien évidemment n'interdisait que l'un ou l'autre des détenus qui y participait s'y oriente. C'était clairement une action de prévention de la récidive, où le cheval était là pour apprendre au détenu comment percevoir l'autre, l'approcher, se lier à lui dans une relation positive. Cette activité était proposée à des détenus dont le comportement était particulièrement difficile.

Et ça marchait. Au fil du temps et de l'évolution de l'activité, ces détenus difficiles apprenaient deux choses : l'attention à apporter aux réactions de l'autre, et leur aptitude à faire ce qu'ils n'avaient jamais imaginé de faire. Ils n'étaient plus des incapables en tout et ils comptaient pour quelqu'un.

La médiation animale recouvre différentes situations, qu'il s'agit de proposer aux personnes pour lesquelles elle sera judicieuse.

Ces modes d'intervention deviennent possibles car la réflexion sur les méthodes d'intervention auprès des détenus a nettement évolué ces dernières années. Il y a eu une période assez longue où l'on travaillait surtout sur les causes sociales de la délinquance. Il s'agissait donc de travailler sur l'insertion sociale du détenu en l'aidant à s'orienter dans des démarches telles que la recherche d'emploi, de logement, de maintien des liens familiaux. Tout ceci reste bien sûr utile mais c'est comme si on avait un peu oublié qu'à côté de ces difficultés là, il y avait la capacité personnelle de chacun à vivre plus ou moins bien une vie sans délinquance, sans crime. Ce renouvellement de la manière de penser nos actions, dans les établissements pénitentiaires comme dans les SPIP, s'accompagne d'un renouvellement de la manière de le dire. A côté de la réinsertion sociale, d'autres termes sont venus qualifier nos interventions : prévention de la récidive et accompagnement vers la sortie de délinquance.

La médiation animale y trouve toute sa place, pas comme un remède miracle, mais comme une des couleurs de la palette d'intervention à disposition des professionnels. Elle n'est pas utile ou nécessaire pour tous, mais elle est très indiquée pour certains délinquants. Ce qu'on ne peut pas définir trop étroitement. La médiation animale recouvre différentes situations, différentes activités qu'il s'agit de proposer aux personnes pour lesquelles elle sera judicieuse. J'en ai cité une avec mon expérience calédonienne, il y en a bien d'autres.

Christopher Valente

PSYCHOLOGUE CLINICIEN, DOCTORANT EN PSYCHOLOGIE AFFILIÉ AU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ANALYSE DES PROCESSUS HUMAINS ET SOCIAUX (CIAPHS), RENNES, ET L' ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP), AGEN

QUELS APPORTS DE LA MÉDIATION ANIMALE POUR LES PROFESSIONNELS ENCADRANT LES PERSONNES DÉTENUES ?

Si l'impact de la médiation animale sur les personnes incarcérées est un thème de pratique ou de recherche de plus en plus exploré, il convient de souligner que les apports de ce type de programme pour les professionnels est un aspect qui mérite tout autant d'être développé. En effet, l'information et la sensibilisation des professionnels du champ pénitentiaire peut rencontrer une adhésion dynamique pour certains, mais aussi se heurter à des résistances ou à une vision stéréotypée de la médiation animale qui l'associerait à une activité occupationnelle ou récréative, davantage qu'à un outil concret permettant de stimuler une dynamique du changement chez la personne détenue et un « mieux-vivre-ensemble » en prison. Le positionnement des professionnels encadrant la personne détenue, vis-à-vis des approches centrées sur l'animal, est d'autant plus important à questionner et à comprendre que leur implication et leur participation peuvent être un facteur non négligeable alimentant l'efficacité de ce type de programme et son intégration effective dans le monde pénitentiaire.

C'est pourquoi, nous avons cherché à interroger le vécu de professionnels ayant participé à des programmes de médiation animale au Centre Pénitentiaire des Femmes de Rennes. Notre objectif était d'appréhender ce que cette expérience avait pu leur apporter en termes de représentations de ce type de programme en prison, mais aussi en termes de relationnel avec les personnes détenues et les autres membres du personnel présents.



© DISP Rennes/Communication

Il s'agira ainsi de mieux cerner le panel de représentations existantes autour des programmes faisant appel aux animaux en prison, et de questionner les apports de ces programmes pour la pratique des professionnels encadrant le suivi des personnes détenues. Complémentairement aux travaux abordant les effets physiques et psychologiques de la médiation animale sur les personnes détenues, nous proposons au travers de notre étude de poser une réflexion sur ses effets dans l'environnement pénitentiaire lui-même et les perspectives qu'ils ouvrent.

Stimuler une dynamique du changement chez la personne détenue et un " mieux-vivre-ensemble " en prison.

Martine Pizzetta

CO-FONDATRICE, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION PRÉSENCE ANIMALE, CHAMBÉRY



© Philippe Cluzeau

DES DÉTENUÉS FORMÉS À LA MÉDIATION ANIMALE POUR INTERVENIR EN MAISON DE RETRAITE

L'association « Présence Animale », créée en 2006, s'est donné comme mission d'apporter sa contribution à l'amélioration du bien-être de personnes fragilisées, en utilisant la médiation animale.

Nos objectifs sont la promotion et la réalisation de prestations d'activités associant l'animal, au sein d'établissements (C.H.U/C.H.S, I.M.E, Maisons de Retraite/Ehpad, Cantou, Pasa, Unité protégée, Centre de détention, MAS, FAM, CIAS, ITEP, SAVS, SESSAD, Ecoles, Centres de loisirs, etc.) soit à notre centre d'activités de Chamoux-sur-Gelon.

- Faire connaître et développer la médiation animale, sur la Région Rhône-Alpes, et plus largement sur le territoire national.
- Créer un lieu adapté et convivial pour la pratique de ces activités au siège de l'association. Assurer une préparation aux bénévoles souhaitant réaliser des activités associant l'animal.
- Former les professionnels de santé et du social qui souhaiteraient mettre en place dans le cadre professionnel des activités de médiation animale. Le partenariat avec l'Administration Pénitentiaire Spip Savoie depuis 2012, s'appuie sur la proposition d'une action innovante :

« BÉNÉVOLAT & SENSIBILISATION À LA MÉDIATION ANIMALE »

Public : détenus de la Maison d'arrêt de Chambéry
Objectifs :

- Lutter contre l'effet désocialisant de l'incarcération en s'inscrivant dans une démarche participative et citoyenne.
- Créer du lien social, en découvrant la médiation animale.
- Aller à la rencontre des personnes âgées.
- De « aidé », devenir « aidant » : approche de la relation d'aide.

Présentation :

Ce stage, grâce à une rencontre consciente et active avec les animaux, permet aux participants de s'engager dans un processus d'évolution personnelle et de dynamisation de leurs capacités. La présence des animaux comme intermédiaires et facilitateurs de la relation favorise l'observation consciente de soi et des autres ainsi que le partage des « savoir-être ».

Il permet de :

- Mettre en œuvre ses capacités sociales, développer la relation aux autres et notamment la relation d'aide.
- Découvrir le mode de vie rural. Le stage est construit selon une progression permettant aux stagiaires de rencontrer les personnes âgées en EHPAD au terme de la semaine, et de mettre en œuvre une séance de médiation animale. Faire connaissance du groupe, des intervenants, des animaux, du lieu, de l'association, des professionnels de la médiation.
- Vivre les missions de bénévoles au centre de médiation animale : entretien des animaux, du lieu, éducation des chiens, ânes.
- Se préparer à une séance de médiation animale : enjeux, posture, outils.
- Aller à la rencontre des personnes âgées lors d'une séance en institution : appréhender un autre lieu de vie, d'autres conditions de vie, d'autres états de santé...

Yves Lechevallier

DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES GRAND OUEST

POURQUOI FAVORISER ET PÉRENNISER LES PROGRAMMES DE MÉDIATION ANIMALE ?

D'abord parce que je pense que l'animal a sa place parmi les hommes. Ensuite parce que je pense que l'homme doit assumer sa place en tant qu'animal, dans la Nature et en tant qu'homme dans l'évolution. Enfin parce que je pense que le « roseau pensant » qu'il serait doit se plier devant le constat de ses lacunes pour se retrouver lui-même, découvrir le propre de l'homme...et ce n'est pas forcément toujours le rire...

Entre le bouc et l'âne gris

L'homme vis à vis de l'animal peut, comme la langue d'Ésope, être la meilleure ou la pire des choses : entre le bouc émissaire du Lévitique, la différence est a priori évidente : L'un est chassé pour nous préserver de nos péchés, l'autre porte celui qui va les remettre. Il y a le constat que l'on se sert de l'animal, pour le meilleur, pour le pire et, dans les deux cas, la Raison dont l'homme se targue l'aidera à tenter de se dédouaner.

Qui est homme, qui est le loup pour l'autre ?

Selon Descartes, bien qu'étymologiquement « animal » signifie l'âme, l'animal n'est qu'un meuble... C'est pratique...

Le législateur moderne vient récemment de « rendre l'esprit » (sinon l'âme...) à l'animal, dans le Code civil, pour le mettre au niveau des Codes pénal et rural...

Problème de la relativité de la Loi... comme disait Pascal : « Plaisante justice qu'une rivière borne... ».

La vérité s'arrête là où coule encore la « tradition locale ininterrompue » de l'art. R 651-1 du Code rural. Je reprends l'image biblique du bras d'Abraham arrêté par Dieu au moment où il va immoler son fils Isaac (La représentation figure parmi les statues de l'entrée de la cathédrale de Chartres) : L'image signifiait aussi que l'on mettait fin aux sacrifices humains. L'animal, encore symbolique, prenait la place de l'homme sur l'autel. Rien n'interdit de lui épargner les souffrances.

L'animal médiateur entre moi et moi-même ?

S'agissant de l'Administration Pénitentiaire, il y a belle lurette que l'objectif est justement de ne plus mettre à l'écart, mais d'être suffisamment étanche pour garder, suffisamment poreux pour réinsérer.

La médiation réintroduit dans la relation le tact et le tactile... Données importantes dans un milieu où tendre la main et donner son nom sont encore trop souvent perçus comme des risques...

Le contact qui rassure fait partie des apprentissages professionnels, de la surveillance dans une acception nouvelle et... bienveillante: « La veille qui va au-delà de la veille ». C'est aussi la gestuelle : celle du baiser « préhensile » de Chloé le chimpanzé de Robert Merle à qui l'on a appris l'AMESLAN la langue des signes des sourds-muets. Ce sont aussi les « ondes » qui passent : le chien, par son aptitude à l'éducation, fait parler. On peut devenir maître...s'il nous adopte. L'oiseau, si fragile mais si léger, s'adapte à toutes les clientèles et sa confiance, quand il est sur nous, nous touche. Le lapin nous rappelle des souvenirs d'enfance. Le chat se blottit... et nous fait ronronner. L'âne, si prudent, a le pas sûr et l'œil si doux... et qui met le sabot là où le bât blesse.

L'animal permet la relation à l'autre, permet de se découvrir... à condition que l'on accepte de se découvrir soi-même... L'animal fait sauter les verrous de la peur. Je connais maints exemples de personnes détenues « très difficiles » qui se sont révélées différentes au contact de l'animal ; mais l'arbre peut cacher la forêt. Conclusion : il reste à s'inspirer de ce qu'apporte l'animal... pour que les hommes et professionnels en fassent au moins autant...dans le cadre d'une médiation éthique.

Dominique Lemaistre

DIRECTRICE DU MÉCÉNAT À LA FONDATION DE FRANCE, PARIS

POURQUOI UN PROGRAMME PRISONS À LA FONDATION DE FRANCE ?

Depuis de nombreuses années, la Fondation de France finance des actions destinées aux détenus ainsi qu'aux personnes sortant de prisons et à leur entourage par l'intermédiaire de ses différents appels à projets. Une vingtaine de fondations sous son égide sont également impliquées dans cette problématique. Presque deux cents projets ont été financés entre 1996 et 2012.

Consciente que la question des prisons en France devient de plus en plus préoccupante, la Fondation de France a souhaité ouvrir un programme dédié à ce problème, permettant ainsi d'avoir une approche stratégique vis-à-vis d'une situation devenue un véritable enjeu de société.

La Fondation de France a mené en 2012 un travail de veille et d'analyse dans la perspective de mettre en place une intervention cohérente et transversale. Une trentaine de spécialistes du milieu carcéral ont été consultés pour connaître leurs analyses et une étude de contexte a été rédigée pour que les besoins soient clairement définis.

Cette étude a permis également de retracer l'histoire, depuis la seconde guerre mondiale, des grandes évolutions en matière de répression de la délinquance, de politiques pénales et pénitentiaires, et de questionnements philosophiques et sociologiques sur le sens de la peine.

Ce travail de fond a fait émerger des pistes d'actions. Concrétisées dans l'appel à projets initié en 2013, elles concernent la période particulièrement cruciale de la sortie de prison. La Fondation de France concentre pour l'instant ces soutiens autour de trois axes :

- Le renforcement des possibilités d'hébergement ou de logement à la sortie ;
- Le maintien des liens sociaux, souvent mis à mal lors d'une incarcération ;
- La continuité des soins entre le dedans et le dehors, afin d'éviter les ruptures de traitements.

L'objectif pour la Fondation de France est de soutenir des projets qui permettent à des personnes sortant de prison de se projeter dans la société qu'elles retrouvent, pour éviter les situations de récidive.

Depuis l'ouverture du programme, une centaine de projets ont été soutenus, pour un montant de près de 2 millions d'euros, sélectionnés à l'aide d'un comité d'experts du milieu carcéral, qui réunit des magistrats, des associations, des soignants, des acteurs de l'administration pénitentiaire, des sociologues.

Depuis l'ouverture du programme, une centaine de projets ont été soutenus, pour un montant de près de 2 millions d'euros.

Alain Bisiach

JUGE D'APPLICATION DES PEINES, EX-VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE
L'APPLICATION DES PEINES AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARASCON-ARLES

PERCEPTION D'UNE PRATIQUE DE MÉDIATION ANIMALE PAR UN JUGE : QUELLE IMPLICATION ?

Au 1^{er} septembre 2015, 65 544 personnes incarcérées pour 57 810 places, 901 personnes dormant sur un matelas posé à même le sol...La surpopulation pénale, résultat d'une politique toujours plus répressive, est un obstacle à tout travail de fond : assurer aux détenus des conditions de vie décentes est un préalable incontournable.

Malgré la sévérité accrue des tribunaux (la durée moyenne des peines d'emprisonnement prononcées à l'encontre des récidivistes est passée en 10 ans de 9 à 15,6 mois), 61 % des sortants sont réincarcérés dans les 5 ans qui suivent...

Suffit-il d'augmenter les doses pour rendre le remède efficace ?

A la recherche du « déclic »

Prendre conscience de ses propres failles, tel est aussi l'enjeu d'une réinsertion durable. Le « connais-toi toi-même » semble le passage obligé d'un mieux être avec soi-même, et avec les autres. Il appartient au juge de l'application des peines dont l'action s'inscrit dans la durée, d'évaluer régulièrement la capacité du détenu à réintégrer la société, et de surveiller l'émergence d'un « déclic ».

Or ce « déclic » ne vient qu'au terme d'un cheminement intérieur, qu'il convient de favoriser par tous moyens. La médiation animale en est un, parmi beaucoup d'autres.

La médiation animale ou l'interface du dehors-dans. Des détenus privés de liberté, mais aussi de nature, dans un univers carcéral fait de murs en béton, hérissés de barbelés, retrouvent à travers la présence insolite d'animaux dans une enceinte pénitentiaire, des rapports empreints de respect, et même d'affection, et apprennent ou réapprennent, à travers des exercices, des codes de bonne conduite.

L'apiculture peut aussi offrir un terrain expérimental intéressant, tout comme dans un autre domaine, la création d'ateliers de jardinage.

Quel rôle pour le juge de l'application des peines ? La prison a un coût exorbitant (entre 100 et 250 euros selon les établissements par jour et par détenu) et une efficacité relative. Dans ce contexte, le juge de l'application des peines se doit de valoriser par son discours, son attitude et sa présence auprès des différents acteurs les initiatives porteuses et encourager les condamnés à faire la démarche pour se saisir des outils proposés.



© Maison Centrale d'Arles / DISP-Marseille

*Ce « déclic »
ne vient qu'au terme
d'un cheminement
intérieur, qu'il convient
de favoriser par
tous moyens.*

Yves Bidet

DIRECTEUR DU CENTRE DE DÉTENTION POUR FEMMES DE RENNES

EXPÉRIENCE EN CENTRE DE DÉTENTION



© Christopher Valente - DISF Rennes/Communication

Retrouver le lien ancestral homme-animal en prison est une expérience inédite qui a marqué la vie du Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes depuis plus de 5 années (2009-2015). La configuration architecturale de l'établissement, l'intérêt et la bienveillance des personnels, la présence de cours avec espaces jardin, et les profils de personnalités des personnes détenues ont facilité cette expérimentation dont les objectifs via le média de l'animal (cheval-chien) étaient de permettre aux personnes détenues d'accéder à un processus d'autonomie, de valorisation de soi et de meilleure appropriation de son parcours de vie en détention.

I- L'origine des projets mis en place :

Le programme a commencé en 2008-2009 avec le projet cheval : Ce projet « cheval », mis en œuvre partenarialement entre la psychologue PEP, une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), les moniteurs de sport, l'enseignant et l'Unité Sanitaire, a été renouvelé ensuite sur les années suivantes jusqu'en 2015 où il a été convenu de réduire à un seul groupe de 5 personnes détenues femmes permissionnables.

En parallèle, un projet de médiation canine a été engagé en 2012 avec l'association Humanima, prolongé en 2015 par un nouveau partenariat avec l'association Handi-chiens sur un projet initialement plus ambitieux

II- Impact sur le personnel :

- Renforcement cohésion d'établissement par un objet fédérateur = l'empathie des agents pour l'animal cheval ou chien.
- Développement d'un regard nouveau sur les personnes détenues :
 - Meilleure communication relationnelle avec les détenues,
 - Détection facilitée des vulnérabilités des détenues,
 - Proximité renforcée personnel-détenue.
- Perception d'une évolution comportementale chez les détenues
- Décloisonnement entre professionnels.

III- L'impact sur les personnes détenues :

- Une meilleure identification des peurs et angoisses au contact de l'animal,
- Une meilleure confiance en soi,
- Une expérience de coopération, d'entraide ou de solidarité avec l'animal,
- Respecter l'animal pour mieux se connaître,
- Une relation à son corps plus harmonieuse,
- La voie d'une remise en cause.

En conclusion, la présence de l'animal et sa cohabitation prolongée en détention modifient les codes habituels de mise en relation des personnes détenues avec les professionnels et entre personnes détenues, l'animal devenant le support ou le prétexte d'une médiation vers un mieux-être.

Brouke Chérifi

SURVEILLANT, MONITEUR DE SPORT À LA MAISON CENTRALE D'ARLES

« DES CAMARGUES ET DES HOMMES », UN ÉCHANGE GAGNANT-GAGNANT

La maison centrale d'Arles accueille des détenus condamnés à une longue peine et/ou présentant des risques. Le régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

L'activité des Camargues et des hommes ou médiation animale s'inscrit dans le cadre du « mieux vivre ensemble ». À ce titre, elle est destinée aux différents publics de la Maison Centrale d'Arles (personnes détenues, surveillants, cadres de surveillance personnes extérieures).

Axes travaillés lors de cette journée :

- Retrouver un espace commun
- Renouer avec le désir d'être en lien avec les autres
- Maîtriser ses émotions
- Retrouver des repères sociaux et un dialogue adapté
- Sortir du repli de son espace intérieur
- Modifier ses représentations et certitudes
- Se libérer des pulsions destructrices

Déroulement type de la journée :

- 8h30 présentation entre les participants autour d'un petit déjeuner pour renforcer la cohésion du groupe
- 9h00 installation du matériel en commun (œuvrer pour le collectif)
- 9h30 rencontre avec l'animal (découverte de soi à pied face à l'animal)
- 9h45 pansage des chevaux renouer avec les odeurs)
- 10h00 travail avec le licol (différents exercices)
- 11h00 travail en liberté (le cheval fait face, fuit, collabore, suit etc..)
- 12h00 déjeuner en commun en favorisant la mixité détenus-surveillants-intervenants
- 13h30 travail en binôme en se nourrissant des exercices du matin

- 15h30 activité ludique individuelle avec le cheval en licol puis en liberté
- 16h30 débriefing retour sur l'expérience vécue qui invite à l'échange
- 17h00 rangement du matériel

A ce jour, nous avons pu encadrer 136 personnes détenues sur l'activité à raison de 4 stagiaires et 2 facilitateurs par séance.

C'est un endroit neutre ici. En oubliant vos uniformes, vous nous les faites oublier aussi. Le repas n'est pas fait pour séparer l'administration et les détenus, mais c'est un moment d'échange c'est le but de la journée. C'est la première fois que je touchais un cheval. Même dehors je ne l'avais pas fait. et manger ensemble, le repas, nickel. Ça fait du bien, ça change, ça fait des années par rapport à nos 5 minutes chronos de repas d'habitude seul face au mur. Cette journée c'était comme une permission.

Adel

Belle journée, comme la première que j'ai faite. Même émotion. Cette fois, c'était différent parce que j'étais facilitateur, mais j'ai eu le même plaisir. Au niveau du contact, je ne vois plus l'uniforme. Au niveau de l'activité, c'est toujours aussi sympa. Le repas c'est un moment de plaisir. J'ai eu des contacts avec des gens avec qui je ne parlais pas forcément. Saïd on va continuer à se parler tous les deux. C'est une journée qui nous sort de la détention. On n'est plus en prison. C'est important fût-ce pour une journée. On peut dialoguer différemment, discuter. Là j'ai eu un rôle de facilitateur qui me tient à cœur j'ai signé pour le faire c'était une belle journée.

Christophe

Laurent Ludowicz

DIRECTEUR-ADJOINT DU SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP), PARIS

LES PROGRAMMES DE MÉDIATION ANIMALE : UNE AIDE À LA RÉINSERTION ET À L'ACCOMPAGNEMENT

À l'automne 2014, le SPIP de Paris a souhaité développer un projet de stage collectif autour de la médiation animale. Si le SPIP de Paris utilise en effet de longue date les actions de groupe pour l'accompagnement des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), la médiation animale n'avait jusqu'alors pas été mobilisée.

Le projet de médiation animale a été envisagé en milieu ouvert, car le SPIP de Paris se caractérise jusqu'en 2017 par l'absence d'un milieu fermé en raison de la fermeture pour travaux de la maison d'arrêt de Paris la Santé.

En collaboration avec l'association *So'équithérapie*, le service a sollicité et obtenu un financement auprès de la Fondation A et P Sommer. Deux stages d'équithérapie ont ainsi été rendus possibles et sont conduits par une équithérapeute bénéficiant déjà d'une expérience du public justice à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.



© Association Sète Lorient Londres

Le premier stage est prévu les 9 et 10 novembre 2015 au centre UCPA Bayard de Vincennes. Il réunira une dizaine de personnes âgées de 18 à 30 ans et condamnées à une mesure de travail d'intérêt général (TIG) pour des faits, notamment, de rébellion. L'adhésion de la personne condamnée est un pré-requis, comme son profil psychique qui ne doit pas présenter de contre-indication au risque d'une possible décompensation. La participation au stage valide tout ou partie des heures de TIG à effectuer. Le second stage sera organisé au début de l'année 2016.

Le programme est construit sur deux journées. Le stage alterne des temps avec et sans les chevaux. Les séquences combinent échanges et questionnement sur la gestion des conflits (quoi ? qui ? quand?), exercices ludiques (utilisation d'objets à choisir dans un panier par exemple), soins des chevaux (pansage) et la relaxation à cheval.

S'il s'agit d'un dispositif modeste sur le plan quantitatif au regard du nombre de personnes suivies par le SPIP de Paris - près de 4000 dont 1800 âgées de moins de 30 ans - il s'inscrit pleinement dans la logique d'individualisation des peines sur la base des besoins, des ressources des personnes et en conformité avec les règles européenne relative à la probation.

La mise en œuvre de la contrainte pénale nécessite également le développement de dispositifs novateurs et permettant un accompagnement au plus près des besoins des personnes. La médiation animale a dans ce cadre, pour un travail comportemental et sur le passage à l'acte délictuel, une place à accroître parmi les dispositifs mobilisables par les SPIP aux fins de sortie de la délinquance des personnes qui leur sont confiées.



Médiation animale : l'encadrement des pratiques assurant le bien-être des animaux est une nécessité pour valoriser la discipline.

Anne-Claire Lomellini-Dereclenne : *docteur vétérinaire, inspectrice de la santé publique vétérinaire, doctorante en bien-être animal INRA Theix-Vetagro-sup, membre du Comité scientifique de la LFDA.*

La multiplicité des qualificatifs que l'on attribue aux animaux qui peuvent être « de rente », « de loisir », « domestiques », « sauvages » ou « familiers » est révélatrice des nombreux aspects du lien étroit que nous tissons avec le règne animal depuis maintenant plus de 15 000 ans. Si les « services rendus » par les animaux dans cette interdépendance que nous avons construite avec eux semblent évidents en ce sens que l'objet même de la domestication était à la base de servir les humains, il a fallu beaucoup plus de temps pour admettre et démontrer scientifiquement que le simple établissement d'une interaction entre un individu humain et un individu animal avait des vertus thérapeutiques au sens propre du terme pour l'individu humain (4). L'ensemble des interactions positives permettant le soin de l'homme par l'animal regroupées sous le nom de « médiation animale » font désormais l'objet d'une attention particulière de la part des soignants et amoureux des animaux qui agissent pour légitimer et faire connaître des pratiques qui nous rappellent à quel point l'histoire que nous construisons avec les animaux peut être belle, forte et en cela-même utile.

Dans le cadre de l'utilisation des animaux, de manière générale, des règles ont été établies depuis plus d'une trentaine d'années pour garantir leur bien-être quel que soit le type d'utilisation qui en est fait, notamment en

France, depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (2). En termes de « médiation animale », des formations diplômantes sont désormais disponibles, bien que non encore obligatoires, pour délivrer toutes les connaissances indispensables pour, non seulement assurer les soins aux humains mais également respecter le bien-être des animaux qui sont utilisés. La connaissance des comportements et notamment des signes indicateurs de mal-être propres à chaque espèce est en effet nécessaire pour garantir une utilisation raisonnée et respectueuse des animaux. C'est à cet objectif que travaille la fondation A et P Sommer (5) en encourageant les acteurs de terrain à travailler en collaboration avec des vétérinaires et des éthologues et c'est également ce que propose R. Kohler dans son ouvrage de 2011(1). L'encadrement scientifique, technique, et in fine réglementaire des pratiques de médiation animale impliquant l'association de professionnels de l'animal au même titre que les professionnels de santé de la conception du projet au suivi des pratiques semble en effet une condition sine qua non de légitimation de cette discipline qui contribue à faire évoluer toujours positivement et remarquablement la relation entre l'homme et les animaux.

BIBLIOGRAPHIE

(1) KOHLER, R., M.C. LEBRET, S. MARTINOT, et M.F. CALLU. (2011) État des lieux de la médiation animale dans les maisons de retraite. De la théorie vers la conception d'un cahier des charges. Kunheim: Robert Kohler.

(2) Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

(3) LOMELLINI-DERECLENNE Anne-Claire, Médiation animale : un encadrement des pratiques est nécessaire, revue trimestrielle de la LFDA n°86.

(4) MICHALON Jérôme (2014) Panser avec les animaux. Sociologie du soin par le contact animalier, Paris, Presses des Mines, Collection Sciences sociales.

(5) <http://www.fondation-apsommer.org/mediation-animale-france/>, page consultée le 20/10/2015.



Remerciements

La Fondation A et P Sommer tient à remercier particulièrement Michèle Cros pour son aide précieuse et le regard qu'elle a accepté de porter sur cette journée de colloque consacrée au thème « Justice et médiation animale ».

Michèle Cros est professeur d'anthropologie à l'Université Lyon 2 et actuellement en délégation au Laboratoire d'Anthropologie Sociale du Collège de France à Paris sur un programme de recherche dirigé par Frédéric Keck sur les Représentations sociales des pathogènes aux frontières entre les espèces. Michèle Cros est l'auteur de nombreuses publications sur les relations aux animaux et aux esprits de la nature en Afrique. Elle vient de co-diriger avec Frédéric Laugrand et Julien Bondaz un livre intitulé : Bêtes à pensées - Visions des mondes animaux publié aux Editions des archives contemporaines avec le soutien de la Fondation A et P Sommer. michele.cros@univ-lyon2.fr

EN FRANCE

Ministère de la Justice

Sur le site du Ministère, plusieurs articles sur des démarches de médiation animale dans les établissements pénitentiaires.

Atelier éducation canine avec l'association Hand'chiens au Centre pénitentiaire d'Alençon-Condé sur Sarthe

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/prison-se-reinsere-grace-a-la-mediation-animale-28323.html>

Le centre pénitentiaire de Château-Thierry

accueille une activité de médiation canine pour aider les détenus souffrant de difficultés psychologiques.

<http://www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/toute-lactualite-de-la-garde-des-sceaux-10259/traiter-les-troubles-mentaux-en-prison-25735.html>

À la Maison Centrale d'Arles

des séances de médiation équine pour faciliter la réhabilitation psychosociale des personnes détenues.

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/lequithérapie-en-milieu-carceral-26106.html>

Quelques initiatives

Association Hugo B

Elle a pour objet de faciliter la prise en charge par la médiation équine pour des personnes placées sous main de justice. Interventions dans les centres pénitentiaires (Maison Centrale de Arles, Centre de détention de Tarascon) <http://www.hugob.fr/1.html>

Evi'dence

Maison d'arrêt de Strasbourg : ateliers de médiation canine, ménageries installées (rongeurs, oiseaux) entretenues par les détenus au sein de la détention. <http://www.evi-dence.fr/>

Hand'Chiens

Formation de chiens d'assistance pour personnes paraplégiques ou tétraplégiques. Programme de formation de chiens d'assistance par les détenus (Centre de détention pour femmes de Rennes et Maison Centrale de Condé sur Sarthe).

<http://www.handchiens.org/-Le-Centre-d-Alencon-.html>

Présence animale

Centre de médiation animale des Pays de Savoie – Interventions auprès de publics fragilisés et formation d'intervenants.

<http://www.presence-animale.fr/>

SO' Equithérapie

Interventions de médiation équine en milieu carcéral, en centre éducatif fermé ou renforcé, avec des TIG (travaux d'intérêt général).

<http://www.so-equithérapie.fr/Pages/default.aspx>

Umanima

Interventions en milieu carcéral. Médiation canine : Centre pénitentiaire de Rennes Vezin le Coquet, Maison d'arrêt de Saint-Malo. <http://www.zoothérapie.asso.fr>

Quelques structures

Bergerie de Faucon

Fondée par le père Guy Gilbert pour la prise en charge d'adolescents (13-16 ans) confiés par les services de l'ASE et de la PJJ. La relation à l'animal est au cœur du dispositif de réinsertion. <http://www.bergerie-faucon.org/>

La Chabraque

Structures d'accueil et de formation situées en Aveyron. Insertion dans le monde professionnel du cheval pour jeunes en difficultés sociales, familiale, ou scolaires.

<http://www.la-chabraque.com/>

MECS - Les Moissons Nouvelles

Cette structure a développé sur son site une ferme à vocation éducative qui s'inscrit dans la démarche de prise en charge des adolescents et jeunes adultes. <http://www.moissons-nouvelles.asso.fr/Sillans-MECS>

OSCARÉ

Lieu de vie pour enfants et adolescents confiés par l'ASE. L'animal est au cœur de la prise en charge. <http://www.oscare-asso.net/>

Organisme

LFDA (La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences)
Centre d'études, de réflexions et d'informations pluridisciplinaires scientifiques et philosophiques et de propositions juridiques visant, pour un juste équilibre, à adoucir les rapports entre l'espèce humaine et les autres espèces animales. <http://www.fondation-droit-animal.org/>

IAHAIO

L'International Association of Human-Animal Interaction Organizations créée en 1992 rassemble au niveau mondial des organisations impliquées dans la médiation animale tant au niveau de la recherche que des pratiques (activités associant l'animal à vocation éducative, d'insertion sociale, de loisir ou thérapeutique lorsque pratiquées par des professionnels de santé). L'IAHAIO propose tous les trois ans une conférence internationale, un rendez-vous important pour faire le point sur les avancées dans le domaine de la relation entre l'homme et l'animal, c'est aussi l'opportunité d'échanges fructueux entre les nombreux acteurs venant des cinq continents. Après Chicago en 2013, Paris accueillera cette manifestation majeure du 11 au 13 juillet 2016. www.iahaio.org

À L'ÉTRANGER

AUSTRALIE

Pups in prison

Éducation de chiots par les détenus, pour devenir assistant canins des personnes handicapées. Programmes développés conjointement par Assistance Dogs Australia et les services pénitentiaires. Ils sont présents dans la plupart des établissements de détention australiens <http://www.assistedogs.org.au/pages/pups-in-prison.html>

ÉCOSSE

Paws for progress

Programme développé dans le centre de détention pour jeunes adultes (16-21 ans) de Polmont. Les jeunes garçons apprennent à éduquer des chiens de refuges en vue de les proposer à l'adoption. Encadrés par des professionnels, ils apprennent à travailler en équipe et à pratiquer l'éducation par le renforcement positif pour aider ces chiens. <http://pawsforprogress.com/about-paws-in-hm-yoi-polmont/>

ITALIE

Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie

En Italie, le Ministère de la santé associe médecine humaine et médecine vétérinaire. L'IZSVE a pour mission d'encadrer les activités de médiation animale. L'Italie est le premier état européen et mondial à avoir légiféré en ce domaine. <http://www.izsvenezie.it/categoria/news-per-temi/altri-temi/interventi-assistiti-con-gli-animali/>

USA

Courthouse dogs

Fondation créée à l'initiative d'une procureure et d'une vétérinaire pour accompagner les victimes lors de leurs témoignages au tribunal. Les personnels judiciaires sont formés à la médiation canine pour accomplir cette mission. <http://www.courthousedogs.com/>

Puppies Behind Bars

Éducation de chiots par des détenus pendant 24 mois. Ces chiens deviennent des aides pour les personnes paraplégiques, blessées au combat et pour les services de police. Par cette démarche d'éducation canine au bénéfice de la société, les détenus se voient reconnus comme citoyens à part entière. <http://www.puppiesbehindbars.com/mission>

Wild horse inmate program (W.H.I.P)

Les services pénitentiaires du Colorado ont développé dans les différents établissements un programme dans lequel les détenus éduquent des chevaux sauvages (Mustang) qui seront ensuite proposés à l'adoption. <https://www.coloradoci.com/serviceproviders/whip/index.html?intro>



FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER

Avec l'animal, vers la vie

Créée en 1974 par Pierre Sommer et son épouse Adrienne, la Fondation qui porte leur nom est sous l'égide de la Fondation de France depuis 1984.

La Fondation est, aujourd'hui en France, la seule organisation à but non lucratif, privée et indépendante qui soutient le développement de pratiques fondées sur les interactions positives se jouant entre l'humain et l'animal qui lui est proche, pour explorer des voies nouvelles et mettre à jour des solutions inédites, pour le mieux-être et l'intégration des plus vulnérables : enfants ou adultes fragilisés par la maladie ou le handicap, jeunes en errance, détenus en réinsertion, personnes âgées dépendantes...

Elle s'est dotée d'un centre de documentation pluridisciplinaire. Elle encourage la recherche sur un spectre large : outre le soutien qu'elle apporte aux travaux universitaires, elle récompense par un triple prix annuel des mémoires de travailleurs sociaux. Sa mission englobe la réalisation et la distribution de kits pédagogiques, un partenariat avec le Parc de la Villette à Paris et la tenue de colloques.

De 2003 à 2015, elle a contribué à l'épanouissement de 500 projets sur l'ensemble du territoire national pour un montant global de 4 millions d'euros.

Boris Albrecht
Direction
fondation@apsommer.org

Lydie de Loustal
Communication
communication@apsommer.org

Catherine Roblin
Documentation
doc@apsommer.org

Élise Terrini
Éducation
education@apsommer.org



FONDATION A ET P SOMMER

sous l'égide de la Fondation de France

Avec l'animal, vers la vie

www.fondation-apsommer.org